

# **DELACOURT.fr**

**LA PROPRETÉ, C'EST NOTRE MÉTIER**

Dans les pages qui suivent, vous trouverez la fiche produit, présentée par Delcourt.

L'équipe Delcourt vous souhaite une bonne lecture.



# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## Etiquetage Hygiène et Sécurité

Renferme : acide chlorhydrique

symbole(s) : corrosif

phrases de risques : R35

conseils de prudence : S26, S27/28, S36/37/39, S45, S50

concerné

non concerné

---

**Raison sociale :** ELCO PHARMA

Adresse : Z-I. - Rue Edouard Bouthier  
89500 VILLENEUVE/YONNE

Téléphone : 03.86.87.63.63

Télécopie : 03.86.87.35.35

## 1. Identification du produit \_\_\_\_\_

1.1 Désignation commerciale : **DELCOCID SANITAIRES**

Code : LAGNG

1.2 Types d'utilisation (pour plus de détail, se reporter à la notice technique) :  
Détartrage et nettoyage des cuvettes de wc.

1.3 Fournisseur :  Fabricant (coordonnées ci-dessus)  
 Importateur  
 Vendeur : DELCOURT – 44, rue Anatole France  
F. 59390 LYS-LEZ-LANNOY  
Service à contacter : LABORATOIRE

Cette fiche a été rédigée par Mme Béatrice Parigot : [beatrice.parigot@elcopharma.com](mailto:beatrice.parigot@elcopharma.com)

1.4 Numéros de téléphone d'appel d'urgence :

- Laboratoire : 03.86.87.63.70
- Centre antipoison de Nancy : 03.83.32.36.36

## 2. Identification des dangers \_\_\_\_\_

Corrosif.

Provoque des brûlures oculaires et cutanées.

## 3. Composition/informations sur les composants \_\_\_\_\_

-Préparation à usage uniquement professionnel

-Composants apportant un danger :

Acide chlorhydrique (CAS : 7647-01-0 ; EINECS 231-595-7 ; symbole C; R34, R37) : 1%≤c<5%

Alcool gras éthoxylé (CAS : 66455-15-0 ; EINECS : non listé ; symbole Xi ; R41) : 1%≤c<5%.

N.B : Les renseignements entre parenthèses correspondent aux indications du ou des danger(s) du constituant à l'état pur.

## **4. Premiers secours**

---

En cas d'exposition par inhalation :

En cas de projections ou de contact avec les yeux : Rinçage abondant à l'eau (15 minutes en maintenant les paupières écartées ) puis lavage avec une solution isotonique stérile de sérum physiologique (0,9%). Consulter un ophtalmologue.

En cas de projections ou de contact avec la peau : Retirer les vêtements souillés et laver immédiatement la peau à grande eau et avec du savon pendant 10 à 15 minutes. Les vêtements ne seront réutilisés qu'après nettoyage.

En cas d'ingestion : En cas d'ingestion accidentelle, rincer la bouche abondamment à l'eau mais ne pas faire boire, ni ne faire vomir. Faire transférer immédiatement en milieu hospitalier par ambulance médicalisée. Montrer l'étiquette au médecin.

## **5. Mesures de lutte contre l'incendie**

---

Produit en solution aqueuse ne présentant pas un caractère inflammable.

En cas d'incendie survenant à proximité du produit :

- Refroidir les récipients exposés au feu.
- Moyen d'extinction approprié : poudre extinctive, mousse, dioxyde de carbone ou eau pulvérisée.
- Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité : sans objet
- Risques particuliers : dégagement de fumée contenant du chlorure d'hydrogène
- Equipement spécial pour les intervenants : Vêtement complet de protection anti-acide et appareil respiratoire autonome ou masque à cartouche gaz/vapeurs acides.

## **6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

---

Précautions individuelles : port des EPI (Equipements de Protection Individuelle) indiqués en paragraphe 8.

En cas de dispersion importante du produit :

- Précautions pour la protection de l'environnement : empêcher toute contamination du sol et de l'eau, tout écoulement dans les égouts, caniveaux, rivières.
- Méthodes de nettoyage : contenir et récupérer les déversements; les absorber avec une terre de diatomée; récupérer les déchets dans des fûts en matière plastique spécifiques et parfaitement identifiés ; les remettre à un récupérateur agréé chargé de leur élimination selon la législation en vigueur.

## **7. Manipulation et stockage**

---

7.1 Manipulation :

- Mesures techniques : sans objet
- Exigences spécifiques : prévoir poste d'eau et/ou douche de sécurité et/ou fontaine oculaire à proximité des postes de travail. Port des équipements de protection individuelle. Ne pas mélanger à d'autres produits. Refermer les emballages après utilisation. Reproduire l'étiquetage si transvasement dans un autre contenant.

7.2 Stockage :

- Mesures techniques : le sol du dépôt sera imperméable et disposé de façon à retenir tout déversement accidentel de produit afin d'empêcher qu'il se répande au dehors.
- Conditions de stockage : température entre 5°C et 30°C.
- Matières incompatibles : combustibles, oxydants, bases ou poudres métalliques
- Matériau recommandé pour l'emballage : polyéthylène.

7.3 Utilisation(s) particulière(s) : sans objet

## 8. **Contrôle de l'exposition/protection individuelle**

8.1 Valeurs limites d'exposition : VLE (acide chlorhydrique) 5 ppm = 7,6 mg/m<sup>3</sup>

8.2 Contrôles de l'exposition :

8.2.1 Contrôle de l'exposition professionnelle :

- Mesure(s) de protection collective : locaux correctement ventilés.
- Mesure(s) de protection individuelle :

8.2.1.1 - Protection respiratoire : masque agréé à cartouches avec filtre E, si les valeurs mesurées de la concentration en vapeurs acides, dans l'atmosphère au poste de travail, sont supérieures aux valeurs limites d'exposition indiquée en 8.1.

8.2.1.2 - Protection des mains : gants de ménage (gants en latex naturel flockés coton).

8.2.1.3- Protection des yeux : lunettes de protection à bords latéraux (si transvasement dans un autre contenant).

8.2.1.4- Protection corporelle : vêtements de protection imperméables aux substances acides

8.2.2 Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement : aucune donnée

## 9. **Propriétés physiques et chimiques**

9.1 Informations générales :

\* Aspect :

- État physique : liquide
- Couleur : rouge

\* Odeur : note florale

9.2 Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement :

pH à l'état pur : < 1

Point/intervalle d'ébullition : non mesuré

Point d'éclair : non applicable

Inflammabilité : ininflammable

Danger d'explosion : néant

Propriétés comburantes : néant

Pression de vapeur : non mesurée

Densité relative : 1,025 ± 0,005

Solubilité :

- Hydrosolubilité : oui
- Liposolubilité : non

Coefficient de partage : n-octanol/eau : non mesuré

Viscosité : non mesurée

Densité de vapeur : non mesurée

Taux d'évaporation : non mesuré

9.3 Autres données : aucune

## 10. **Stabilité et réactivité**

Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation décrites dans le paragraphe 7.

10.1 Conditions à éviter : sans objet.

10.2 Matières à éviter : La plupart des métaux communs, les matières organiques, les agents réducteurs forts, les matières organiques combustibles, les bases fortes (soude, potasse), carbonates et agents oxydants forts (eau de javel).

10.3 Produits de décomposition dangereux : hydrogène si contact avec certains métaux, chlore si contact avec un agent oxydant fort.

## 11. **Informations toxicologiques**

Aucune donnée toxicologique mesurée par des essais sur la préparation sur la préparation elle-même n'est disponible.

En cas d'ingestion : Ingestion (brûlures des tissus, douleurs abdominales, nausées).

En cas de contact avec la peau : graves brûlures.

En cas de contact avec les yeux : graves brûlures.

En cas d'inhalation : aucune donnée

## 12. Informations écologiques

Aucune donnée écologique mesurée par des essais sur la préparation elle-même n'est disponible.

12.1 Ecotoxicité : cette préparation est non classée en application de la méthode conventionnelle d'évaluation des dangers pour l'environnement.

12.2 Mobilité : le produit est soluble dans l'eau.

12.3 Persistance et dégradabilité : les agents tensio actifs contenus dans cette préparation sont facilement biodégradables selon les critères de biodégradabilité définis dans le règlement CE N°648/2004, l'acide chlorhydrique se dissocie en ions hydrogène et chlorure.

12.4 Potentiel de bioaccumulation : pas de possibilité de bioaccumulation car produit hydrophile

12.5 Effets nocifs divers : sans objet

## 13. Considérations relatives à l'élimination

\* EXCÉDENTS OU DÉCHETS :

Ne pas rejeter à l'égoût ou dans le milieu naturel.

Se conformer aux dispositions communautaires, nationales ou locales en vigueur : lois, décrets et arrêtés (dénomination du déchet : *détergents contenant des substances dangereuses*, rubrique : 20 01 29\*).

• EMBALLAGES VIDES :

Ne pas rejeter à l'égoût ou dans le milieu naturel.

Se conformer aux dispositions communautaires, nationales ou locales en vigueur : lois, décrets et arrêtés (dénomination du déchet : *emballages contaminés par des résidus de substances dangereuses*, rubrique : 15 01 10\*).

## 14. Informations relatives au transport

Non concerné     Concerné

	ADR/RID Routier/ferroviaire	I.M.D.G Maritime	OACI Aérien
N° ONU, UN/ID	1789	1789	1789
Désignation officielle	Acide chlorhydrique	Acide chlorhydrique	Acide chlorhydrique
Classe	8	8	8
Groupe d'emballage	III	III	III
Étiquette	8	corrosive	corrosive
N° de code danger	80		
Catégorie	3		

<b>ADR</b>	quantités limitées ( LQ 7 )	5L	colis de 30 kg de masse totale brute
<b>IMDG</b>	quantités limitées	5L	colis de 30 kg de masse totale brute
	arrimage et séparation	catégorie C	

IATA	Instructions d'emballage	Quantité maximale par colis
<b>Avion passager et cargo</b>	Qté limitée : Y819	1L
	819	5L
<b>Avion cargo</b>	821	60L

## **15. Informations réglementaires**

---

préparation non classée

préparation classée

Selon la Directive 2008/58/CE (30ème Adaptation de la Directive 67/548/CEE) et la Directive 2009/2/CE (31ème Adaptation de la Directive 67/548/CEE) concernant la classification, l'emballage et l'étiquetage des substances dangereuses et la Directive 1999/45/CE (arrêté du 9 novembre 2004) modifiée par la directive 2006/8/CE (arrêté du 07/02/2007) concernant la classification, l'emballage et l'étiquetage des préparations dangereuses.

Symbole corrosif

Renferme de l'acide chlorhydrique

R35 : Provoque de graves brûlures.

S26 : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

S27/28 : Après contact avec la peau, enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé et se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau.

S36/37/39 : Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

S45 : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

S50 : Ne pas mélanger avec de l'eau de javel, soude, potasse, etc...

Maladies de caractère professionnel :

Articles L 461.6 et D. 461-1 et annexe du Code de la Sécurité Sociale : déclaration médicale des affections provoquées par les solutions d'acide chlorhydrique.

## **16. Autres informations**

---

Les informations contenues dans la présente fiche sont destinées à décrire le produit uniquement en termes d'exigences en matière de santé, de sécurité et d'environnement aux fins de le manipuler et de l'utiliser en toute sécurité.

Cette fiche complète la fiche technique mais ne la remplace pas.

Les renseignements communiqués reposent sur l'état de nos connaissances à la date du 28/09/2009 et font référence au produit en l'état de livraison. Ils sont donnés de bonne foi.

L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsque le produit est utilisé pour un usage autre que celui pour lequel il est destiné.

Information complémentaire : le produit renferme une fragrance potentiellement allergisante au sens du règlement CE N°648/2004 : hexyl cinnamal et d'autres de concentration individuelle inférieure à 0,01%

Restrictions d'emplois : le produit altère les surfaces chromées et les surfaces émaillées abimées.

Paragraphes modifiés : tous

Texte des phrases R du paragraphe 3 :

R34 : Provoque des brûlures.

R37 : Irritant pour les voies respiratoires.

R41 : Risque de lésions oculaires graves.

# **DEL COURT.fr**

**LA PROPRETÉ, C'EST NOTRE MÉTIER**

Pour poursuivre votre visite, cliquez ici :



<http://www.delcourt.fr>

Bonne visite.

